

tenue par Monsieur BOILEAU, magistrat-désigné
En présence de Monsieur FRINDEL, Rapporteur public
Madame DENORME, Greffière

09 heures 10

01)	DOSSIER N° 2407898	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 11 juillet 2024 par laquelle le directeur de la CAF du Pas-de-Calais a refusé de lui accorder une remise de dette suite à un indu d'aide personnelle au logement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS	Directeur
02)	DOSSIER N° 2407900	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions du 15 juillet 2024 par lesquelles la directrice de la CAF du Nord ne lui a accordé que des remises partielles de dette suite à des indus d'aide personnelle au logement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	
03)	DOSSIER N° 2408313	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 15 juillet 2024 par laquelle le directrice de la CAF du nord ne lui a accordé qu'une remise de dette partielle consécutive à un indu d'aide personnelle au logement d'un montant de 484,86 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	

09 heures 10

04)	DOSSIER N° 2408510	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 4 juin 2024 par laquelle le directrice de la CAF du nord ne lui accordé qu'une remise de dette partielle consécutive à un indu d'aide personnelle au logement d'un montant de 97 euros	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	
05)	DOSSIER N° 2409076	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 20 août 2024 par laquelle la directrice de la CAF du nord ne lui accordé qu'une remise de dette partielle consécutive à un indu d'aide personnelle au logement d'un montant de 573,52 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	
06)	DOSSIER N° 2409080	RAPPORTEUR: Monsieur Clément BOILEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 15 juillet 2024 par laquelle la directrice de la CAF du nord lui a refusé une remise de dette consécutive à un indu d'aide personnelle au logement d'un montant de 729,67euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	

